

Sa dernière communication a été publiée le samedi 13 octobre quelques heures avant les élections. Il reproduit l'article du patron de Pairi Daiza du vendredi 12 octobre en le modifiant.

NB : Par après, sur les réseaux sociaux le patron de Pairi Daiza a précisé publiquement que son intervention ne citait aucune liste. Ceci démontre l'aspect outrancier des affirmations de Monsieur Didier Strebelle.

De plus Monsieur Didier Strebelle insère dans sa publication une image particulièrement émotive montrant Monsieur Eric Domb embrassant un éléphant. Il magnifie émotionnellement la perte que pourrait subir les habitants si le Parc annulait la gratuité des entrées. Avec le fait aggravant qu'il s'en sert pour confirmer sa prédiction du 11 octobre 2018 « **PAIRI DAIZA : la fin de la gratuité pour les Brugelettois(es) ???** »



Ce faisant il donne une dimension officielle à la prise de position d'une entreprise privée pour servir les intérêts de sa liste électorale LM.

Cette situation est intolérable d'autant plus en période électorale.

Le retour à une saine déontologie serait que Monsieur Didier Strebelle restitue au site internet de la Commune l'ensemble des publications relevant de celle-ci.

4.2. Contestation n°2 : Non-respect de l'article L4145-29.

Le code de la démocratie locale et de la décentralisation précise en son article L4145-29 que :

« Relèvent de la corruption électorale les actes et faits suivants exécutés, directement ou indirectement, sous la condition d'obtenir soit un suffrage, ..., ou en subordonnant les avantages décrits aux résultats de l'élection :

1° donner, offrir ou promettre ... des avantages quelconques, ..., »

Au travers de ses différentes publications Monsieur Didier Strebelle promet clairement qu'en votant pour sa liste les citoyens conserveront l'avantage de la gratuité.

Nous demandons l'application de la sanction prévue dans cet article.

4.3. Contestation n°3 : L'impact d'Internet et des réseaux sociaux dans la campagne électorale

Ce qui s'est passé durant la campagne électorale à Brugelette montre à quel point les réseaux sociaux et la cohorte de ses « Fake News » (désinformations) peuvent avoir un impact déterminant. La puissance d'Internet, de Facebook et des réseaux sociaux est telle qu'elle peut faire basculer des majorités. **Ceci est une menace pour la démocratie.**

Nous demandons que la prise en compte de l'usage des messages diffusés sur les réseaux sociaux soit établie par les autorités compétentes avec comme sanction pour ceux/celles qui ne le respectent pas de